

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 20 JANVIER 2020, À 19 H 30.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. DEMANDES VERBALES**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

4.1 Séance ordinaire du 16 décembre 2019

4.2 Séance extraordinaire du 16 décembre 2019

**5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

5.1 Liste des chèques – approbation

5.2 Adoption – règlement numéro 1229-2-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019 afin d'y prévoir la gratuité lors de l'utilisation du centre multisport par les organismes reconnus

5.3 Adoption – règlement numéro 1252-2019 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

5.4 Adoption – règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

5.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1264-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de 101 500 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts

5.6 Règlement d'emprunt numéro 1258-2019 – emprunt temporaire

5.7 Injonction permanente – 94, rang Sainte-Julie – entretien de terrain – mandat

5.8 Entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir – adhésion

5.9 Assurances collectives – renouvellement

5.10 Programme d'assurances de l'Union des municipalités du Québec – renouvellement

5.11 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – adhésion – renouvellement

5.12 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) – adhésion – renouvellement

5.13 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – adhésion – renouvellement

5.14 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

5.15 Programme de remboursement d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

**6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Tonte de gazon 2020 – contrat annuel

6.2 Dénéigement saison hivernale 2019-2020 – sentier entre la rue Hénault et l'avenue des Cormiers

- 6.3 Étude de justification et d'impact de l'implantation de feux de circulation – intersection boulevard Antonio-Barrette et rue Bruneau – mandat
- 6.4 Formation gestion d'actifs IPWEA – inscription
- 6.5 Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) – adhésion – renouvellement
- 6.6 Services professionnels d'ingénierie – réfection des infrastructures et de la voirie – rues Vanier et Roy – GBi experts-conseils – avenant au mandat
- 6.7 Réparation bris de vanne d'aqueduc – rue Joseph-M.-Parent – Les Entreprises Généreux – règlement
- 6.8 Éclairage Domaine des Prés (rues Deshaies, Pierrette-Desjardins et Denise-Cloutier-Bergeron) – J.N.A. Leblanc Électrique inc. – certificat de paiement final
- 6.9 Réfection complète de la toiture de l'Hôtel de Ville – Les Entreprises Christian Arbour inc. – certificat de paiement no 3

## **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1261-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, en lien aux piscines résidentielles et aux clôtures
- 7.2 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1263-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, concernant la réglementation au sein du parc industriel situé en zone I-1 121
- 7.3 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1266-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, et autorisant l'utilisation du parc des Optimistes à des fins parapublics
- 7.4 Étude de PIIA – projet d'opération cadastrale afin de créer un nouveau lot constructible – lot 6 135 773 et partie du lot 6 135 774 (rue des Affaires)
- 7.5 Étude de PIIA – projet d'installation d'une enseigne apposée sur le bâtiment et d'un panneau d'enseigne à apposer sur l'enseigne sur poteau – 11, rue Gauthier nord – lots 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605
- 7.6 Comité consultatif d'urbanisme – membres – nomination
- 7.7 Résolution 613-11-2019 – mandat pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme – modification
- 7.8 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – adhésion – renouvellement

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 8.1 Autorisation d'utilisation et aménagement du lot 4 927 507

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

- 9.1 Programmation de loisirs – hiver 2020 – modifications
- 9.2 Programmation de loisirs – printemps 2020
- 9.3 Camp de jour estival 2020 – tarification
- 9.4 Abris solaires pour piscine municipale – L'association canadienne de dermatologie – demande d'aide financière

- 10. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS**  
10.1 Fête nationale 2020 – programmation partielle – première partie  
10.2 Jeudis Musik'eau 2020 – programmation partielle  
10.3 Bourse Rideau 2020 – participation supplémentaire
- 11. AUTRES SUJETS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directeur général adjoint et greffière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01-01-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**3. DEMANDES VERBALES**

**Madame Marie-Line Desrosiers** demande où en est la démarche de la MRC de Joliette concernant l'analyse des milieux humides du territoire.

À cet égard, madame la mairesse Suzanne Dauphin mentionne que la MRC est en processus d'embauche d'une ressource pour le cheminement de ce dossier et qu'elle a jusqu'en 2021 pour le finaliser. Elle va soumettre la question lors du prochain conseil de la MRC et madame Breault pourra lui faire un suivi à ce sujet. Madame Dauphin indique également que les citoyennes et citoyens peuvent assister aux séances de la MRC et faire des demandes verbales lors de la période de question.

Madame Desrosiers demande également où en est la planification des consultations pour la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme de la Ville.

À cet égard, le directeur général adjoint, monsieur Carol Henri mentionne que les consultations se tiendront au début du mois de mars 2020 et que la population sera bien informée des dates.

#### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**02-01-2020**

##### **4.1 Séance ordinaire du 16 décembre 2019**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

**03-01-2020**

##### **4.2 Séance extraordinaire du 16 décembre 2019**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

#### **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**04-01-2020**

##### **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 17 décembre 2019 au 20 janvier 2020 inclusivement et totalisant une somme de 1 011 260,03 \$.

##### **5.2 Adoption – règlement numéro 1229-2-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019 afin d'y prévoir la gratuité lors de l'utilisation du centre multisport par les organismes reconnus**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1229-2-2020 ainsi que sa portée.

**05-01-2020**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 16 décembre 2019 concernant le règlement numéro 1229-2-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019 afin d'y prévoir la gratuité lors de l'utilisation du Centre multisport par les organismes reconnus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1229-2-2020 modifiant l'annexe « F » du règlement 1229-2019 afin d'y prévoir la gratuité lors de l'utilisation du centre multisport par les organismes reconnus, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.3 Adoption – règlement numéro 1252-2019 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1252-2019 ainsi que sa portée.

**06-01-2020**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 16 décembre 2019 concernant le règlement numéro 1252-2019 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1252-2019 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.4 Adoption – règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1262-2020 ainsi que sa portée.

**07-01-2020**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance spéciale tenue le 16 décembre 2019 concernant le règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1262-2020 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2020 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.5 Avis de motion – règlement numéro 1264-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de 101 500 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts**

08-01-2020

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1264-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de 101 500 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1264-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de 101 500 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts**

09-01-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1264-2020 décrétant l'emprunt d'une somme de 101 500 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts.

**5.6 Règlement d'emprunt numéro 1258-2019 – emprunt temporaire**

10-01-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1258-2019 afin de décréter l'emprunt d'une somme de 85 000 \$ pour assurer le financement de la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au projet de rénovations majeures des espaces de la salle Rolland-Brunelle du Centre culturel Desjardins, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 20 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1258-2019;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

#### **5.7 Injonction permanente – 94, rang Sainte-Julie – entretien de terrain – mandat**

**11-01-2020**

ATTENDU QUE la propriété du 94, rang Sainte-Julie, a fait l'objet d'un jugement de la Cour municipale de Joliette le 31 octobre 2018 ordonnant au propriétaire de procéder à l'entretien de son terrain en effectuant la tonte de la pelouse et le retrait de toutes mauvaises herbes, broussailles ou roseaux dans un délai de 30 jours et autorisant la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à le faire dans le cas de défaut par le défendeur de s'y conformer;

ATTENDU QUE devant l'absence de collaboration du propriétaire, la Ville a retenu les services de Les terrassements Multi-Paysages inc. pour l'exécution du jugement;

ATTENDU QU'un nouveau constat d'infraction a été émis par la Cour municipale de Joliette le 21 août 2019 pour les mêmes raisons d'entretien du terrain et que la Ville est actuellement en attente du jugement;

ATTENDU QUE nous constatons que l'entretien du terrain au 94, rang Sainte-Julie, est devenu un problème récurrent et qu'il y a lieu de conclure que le propriétaire n'entend pas prendre les mesures nécessaires afin de régler cette problématique et que par conséquent, l'obtention d'une injonction permanente s'impose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De retenir les services du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de prendre toutes les procédures judiciaires qui s'imposent pour mettre fin aux contraventions à la réglementation municipale à l'égard de l'entretien du terrain situé au 94, rang Sainte-Julie, à Notre-Dame-des-Prairies, par l'obtention d'une injonction permanente.

#### **5.8 Entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir – adhésion**

**12-01-2020**

ATTENDU QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

ATTENDU QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

ATTENDU QUE le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

#### **5.9 Assurances collectives – renouvellement**

**13-01-2020**

ATTENDU QUE GFMD, Expert conseil en avantages sociaux, a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par l'assureur UV Mutuelle à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte les conditions de renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurances UV Mutuelle, pour la période effective du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021 comportant une prime mensuelle de 13 071,31 \$, le tout tel que recommandé par GFMD, expert conseil en avantages sociaux, dans son rapport du 12 décembre 2019;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Michel Taillefer de GFMD, Expert conseil en avantages sociaux.



**5.10 Programme d'assurances de l'Union des municipalités du Québec – renouvellement**

**14-01-2020**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler la police d'assurance aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et élues et hauts fonctionnaires de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies via le regroupement des municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec pour la période effective du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020;

DE payer à Aon Parizeau inc. les primes exigibles totalisant 1 206,19 \$, taxes incluses.

**5.11 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – adhésion – renouvellement**

**15-01-2020**

ATTENDU QUE madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020 et d'acquitter la cotisation de 477 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

**5.12 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) – adhésion – renouvellement**

**16-01-2020**

ATTENDU QUE madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) pour l'année 2020 et d'acquitter la cotisation de 780 \$, taxes non applicables, s'y rapportant.

**5.13 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – adhésion – renouvellement**

**17-01-2020**

ATTENDU QUE madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2020 et d'acquitter la cotisation de 530 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

18-01-2020

#### **5.14 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels au montants suivants :

- 5 433,86 \$ pour les services rendus du 11 juin au 29 novembre 2019 relativement au dossier d'emprises du boulevard Firestone Est;
- 1 059,78 \$ pour les services rendus du 17 au 19 décembre 2019 relativement au dossier de l'utilisation et l'aménagement du lot 4 927 507 du Cadastre du Québec.

#### **5.15 Programme de remboursement d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018**

19-01-2020

ATTENDU que lors de la séance du conseil tenue le 7 octobre 2019, le conseil municipal adoptait la résolution 551-10-2019 autorisant le contenu et le dépôt de la programmation de travaux TECQ 2014-2018 révisée aux fins de qualifier des dépenses déjà effectuées dans les années 2014 à 2018 à la TECQ 2014-2018 afin de pouvoir libérer du financement de la TECQ 2019-2023 pour les dépenses de l'année 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu de compléter le dossier de la TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De confirmer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à respecter la répartition établie par le MAMH pour le prochain TECQ 2019-2023 de la façon suivante :

- 80% pour les travaux de priorité 1, 2 et 3;
- 20 % pour les travaux de priorité 4.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **20-01-2020 6.1 Tonte de gazon 2020 – contrat annuel**

ATTENDU l'offre de services déposée par 2972-9993 Québec inc. pour les travaux de tonte de gazon des divers plateaux sportifs et espaces verts pour la saison 2020;

ATTENDU la recommandation du 9 janvier 2020 de monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De retenir l'offre de 2972-9993 Québec inc. pour effectuer la tonte de pelouse pour la saison 2020, au coût de 23 800 \$, taxes en sus.

### **21-01-2020 6.2 Déneigement saison hivernale 2019-2020 – sentier entre la rue Hénault et l'avenue des Cormiers**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au déneigement du sentier situé entre la rue Hénault et l'avenue des Cormiers lors de la saison hivernale 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne les services de monsieur Michel Bérard pour le déneigement du sentier situé entre la rue Hénault et l'avenue des Cormiers, au coût de 800 \$, pour la saison hivernale 2019-2020.

### **22-01-2020 6.3 Étude de justification et d'impact de l'implantation de feux de circulation – intersection boulevard Antonio-Barrette et rue Bruneau – mandat**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater monsieur Aristomen Anéziris, ingénieur, pour procéder à une étude de justification et d'impact de l'implantation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Antonio-Barrette et de la rue Bruneau, le tout suivant les termes et conditions de l'offre de services datée du 7 décembre 2019, laquelle prévoit des honoraires professionnels de 6 900 \$, taxes en sus.

### **23-01-2020 6.4 Formation gestion d'actifs IPWEA – inscription**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à suivre la formation/certification en gestion d'actifs IPWEA qui se déroulera sur une période de huit semaines et qu'une libération de temps lui soit accordée afin qu'il puisse participer aux sept modules prévus à l'intérieur de la formation;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription au montant de 452 \$, taxes en sus.

#### **6.5 Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) – adhésion – renouvellement**

**24-01-2020**

ATTENDU QUE monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour l'année 2020 et d'acquitter la cotisation de 655 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

#### **6.6 Services professionnels d'ingénierie – réfection des infrastructures et de la voirie – rues Vanier et Roy – GBi experts-conseils – avenant au mandat**

**25-01-2020**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 656-11-2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté GBi Experts-conseils inc. relativement à des services d'ingénierie dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy, incluant l'ajout d'un réseau d'égout pluvial non conventionnel;

ATTENDU la demande d'avenant DA-1 datée du 14 novembre 2019 reçue de GBi experts-conseils inc. visant les honoraires supplémentaires pour un montant de 2 415,85 \$, taxes en sus, dus à des demandes particulières de la Ville et/ou des conditions particulières de chantier non prévisibles;

ATTENDU l'analyse faite par monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, et sa recommandation en date du 14 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le versement des honoraires supplémentaires découlant des demandes particulières de la Ville et/ou des conditions particulières de chantier non prévisibles énumérées à la demande d'avenant DA-1 à GBi experts-conseils inc., au montant de 2 415,85 \$, taxes en sus;

Que cette dépense soit financée à même le règlement 1241-2019.

**6.7 Réparation bris de vanne d'aqueduc – rue Joseph-M.-Parent – Les Entreprises Généreux – règlement**

**26-01-2020**

ATTENDU QUE, lors de la construction du magasin Canac, les vibrations de la machinerie ont causé un bris de la vanne d'aqueduc située à l'emprise du terrain appartenant à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le 17 septembre 2018;

ATTENDU QUE Les Entreprises Généreux ont procédé à l'excavation et ont colmaté la fuite;

ATTENDU la proposition de règlement datée du 7 janvier 2020 de Les Entreprises Généreux, au montant de 4 891,75 \$, taxes en sus, représentant 50 % du coût total des travaux effectués par ladite entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Entreprises Généreux la somme de 4 891,75 \$, en paiement complet et final des travaux effectués relativement à la réparation du bris de la vanne d'aqueduc située sur la rue Joseph-M.-Parent le 17 septembre 2018, selon la proposition de règlement datée du 7 janvier 2020 de ladite entreprise.

**6.8 Éclairage Domaine des Prés (rues Deshaies, Pierrette-Desjardins et Denise-Cloutier-Bergeron) – J.N.A. Leblanc Électrique inc. – certificat de paiement final**

**27-01-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à J.N.A. Leblanc Électrique inc. l'exécution de travaux d'éclairage du Domaine des Prés (rues Deshaies, Pierrette-Desjardins et Denise-Cloutier-Bergeron);

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement final et en recommande le paiement dans sa lettre du 8 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à J.N.A. Leblanc Électrique inc. la somme de 4 090,88 \$, taxes en sus, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1158-2016.

**6.9 Réfection complète de la toiture de l'hôtel de ville – Les Entreprises Christian Arbour inc. – certificat de paiement no 3**

**28-01-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Entreprises Christian Arbour inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection complète de la toiture de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et associée, architectes, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 15 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Entreprises Christian Arbour inc. la somme de 22 564,82 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1249-2019.

## **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Avis de motion – règlement numéro 1261-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, en lien aux piscines résidentielles et aux clôtures**

**29-01-2020**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1261-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, en lien aux piscines résidentielles et aux clôtures afin de :

- modifier les règles d'implantation des piscines en lien aux servitudes;
- ajuster les barrières visuelles requises lors de l'implantation de nouvelles piscines en cour avant secondaire;
- ajuster les règles de droits acquis afin que les mesures de sécurité soient appliquées uniformément;
- préciser la méthode dont la Ville traitera les ouvertures murales situées à proximité des enclos de piscines;
- modifier des dispositions connexes en lien aux accessoires et à l'aménagement des piscines;
- préciser le traitement des clôtures sur les terrains en angle et les terrains transversaux.

### **Adoption premier projet – règlement numéro 1261-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, en lien aux piscines résidentielles et aux clôtures**

**30-01-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1261-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, en lien aux piscines résidentielles et aux clôtures afin de :

- modifier les règles d'implantation des piscines en lien aux servitudes;
- ajuster les barrières visuelles requises lors de l'implantation de nouvelles piscines en cour avant secondaire;
- ajuster les règles de droits acquis afin que les mesures de sécurité soient appliquées uniformément;
- préciser la méthode dont la Ville traitera les ouvertures murales situées à proximité des enclos de piscines;
- modifier des dispositions connexes en lien aux accessoires et à l'aménagement des piscines;
- préciser le traitement des clôtures sur les terrains en angle et les terrains transversaux.

**7.2 Avis de motion – règlement numéro 1263-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, concernant la réglementation au sein du parc industriel situé en zone I-1 121**

**31-01-2020**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1263-2020 :

modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- créer une nouvelle zone (I1-350) à vocation industrielle légère à l'intérieur du parc industriel et prévoir les usages associés;
- ajouter un usage complémentaire de vente au détail pour les entrepôts de distribution de pièces destinées à la vente en ligne de la classe C-4;
- retirer un usage spécifiquement autorisé en zone I-1 121 d'entreprise de conception de plan.

modifiant certaines dispositions du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 822-2005, tel qu'amendé, afin de :

- assujettir la nouvelle zone I-1 350 aux critères applicables dans le secteur de PIIA-2.

modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux usages conditionnels 835-2006, tel qu'amendé, afin de :

- autoriser conditionnellement les entreprises de conception de plan dans les zones I-1 121 et I-1 350 et prévoir les critères en lien à l'analyse des demandes.

**Adoption premier projet – règlement numéro 1263-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, concernant la réglementation au sein du parc industriel situé en zone I-1 121**

**32-01-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1263-2020 :

modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- créer une nouvelle zone (I1-350) à vocation industrielle légère à l'intérieur du parc industriel et prévoir les usages associés;
- ajouter un usage complémentaire de vente au détail pour les entrepôts de distribution de pièces destinées à la vente en ligne de la classe C-4;
- retirer un usage spécifiquement autorisé en zone I-1 121 d'entreprise de conception de plan.

modifiant certaines dispositions du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 822-2005, tel qu'amendé, afin de :

- assujettir la nouvelle zone I-1 350 aux critères applicables dans le secteur de PIIA-2.

modifiant certaines dispositions du règlement relatif aux usages conditionnels 835-2006, tel qu'amendé, afin de :

- autoriser conditionnellement les entreprises de conception de plan dans les zones I-1 121 et I-1 350 et prévoir les critères en lien à l'analyse des demandes.

### **7.3 Avis de motion – règlement numéro 1266-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, et autorisant l'utilisation du parc des Optimistes à des fins parapublics**

**33-01-2020**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1266-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'autoriser, au sein de la zone P-1 226, l'exploitation d'un parc ou d'un terrain de jeux par un organisme parapublic.

**Adoption premier projet – règlement numéro 1266-2020 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, et autorisant l'utilisation du parc des Optimistes à des fins parapublics**

**34-01-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1266-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, afin d'autoriser, au sein de la zone P-1 226, l'exploitation d'un parc ou d'un terrain de jeux par un organisme parapublic.

### **7.4 Étude de PIIA – projet d'opération cadastrale afin de créer un nouveau lot constructible – lot 6 135 773 et partie du lot 6 135 774 (rue des Affaires)**

**35-01-2020**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 135 773 et une partie du lot 6 135 774 situé sur la rue des Affaires;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser une opération cadastrale à même le lot 6 135 773 et une partie du lot 6 135 774 afin de créer un nouveau lot constructible, soit le 6 354 942, et son lot résiduel, soit le 6 354 943;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :



D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 135 773 et une partie du lot 6 135 774, ayant pour objet d'autoriser une opération cadastrale à même le lot 6 135 773 et une partie du lot 6 135 774 afin de créer un nouveau lot constructible, soit le 6 354 942, et son lot résiduel, soit le 6 354 943.

**7.5 Étude de PIIA – projet d'installation d'une enseigne apposée sur le bâtiment et d'un panneau d'enseigne à apposer sur l'enseigne sur poteau – 11, rue Gauthier nord – lots 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605**

**36-01-2020**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant les numéros de lots 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605 et situé au 11, rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'une enseigne apposée sur le bâtiment et d'un panneau d'enseigne à apposer sur l'enseigne sur poteau dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant les numéros de lots 4 925 602, 4 925 604 et 4 925 605 et situé au 11, rue Gauthier nord, ayant pour objet l'installation d'une enseigne apposée sur le bâtiment et d'un panneau d'enseigne à apposer sur l'enseigne sur poteau dédié à l'immeuble ci-dessus décrit.

**7.6 Comité consultatif d'urbanisme – membres – nomination**

**37-01-2020**

ATTENDU QU'en conformité avec les termes du règlement numéro 300-D-1990 relatif au Comité consultatif d'urbanisme, il y a lieu de nommer les membres qui le composent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE nommer madame Nicole Chevalier à titre de présidente et monsieur Guillaume Albert-Bouchard à titre de secrétaire;

DE nommer, à titre de membres choisis parmi les résidents de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les personnes suivantes :

- madame Sophie Latreille
- monsieur Clément Lavallée
- monsieur Jocelyn Laforest
- monsieur Michel Cloutier

DE nommer également monsieur Régis Soucy comme membre dudit comité;

QU'en vertu de l'article 2.3.1 dudit règlement numéro 300-D-1990, dans le cas où un des conseillers ou conseillères désignés était absent ou dans l'incapacité de participer, monsieur Serge Landreville soit nommé à titre de substitut;

QUE le mandat de monsieur Clément Lavallée, monsieur Jocelyn Laforest et monsieur Michel Cloutier soit d'un terme de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021;

QUE le mandat de madame Nicole Chevalier, monsieur Guillaume Albert-Bouchard, madame Sophie Latreille et monsieur Régis Soucy soit d'un terme d'un (1) an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

#### **7.7 Résolution 613-11-2019 – mandat pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme - modification**

**38-01-2020**

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil tenue le 4 novembre 2019, le conseil adoptait la résolution 613-11-2019 pour accorder un mandat pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme à la firme APUR inc.;

ATTENDU QUE ladite résolution prévoyait que la dépense était financée par le règlement 1254-2019;

ATTENDU QUE nous constatons qu'il reste des sommes disponibles à l'intérieur du règlement 1109-2015 décrétant un emprunt pour la refonte d'une partie des règlements d'urbanisme et que ces sommes peuvent être utilisées dans le cadre du mandat accordé à la firme APUR inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De modifier la résolution 613-11-2019 de façon à remplacer le dernier paragraphe par le suivant :

*« DE retenir la soumission d'APUR inc. au montant de 66 685,50 \$, ce soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, ladite dépense étant imputable aux règlements 1109-2015 et 1254-2019 ».*

#### **7.8 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – adhésion – renouvellement**

**39-01-2020**

ATTENDU QUE madame Isabelle Jatrino, chef division permis et inspection – Inspectrice en bâtiment de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEC) et qu'il y a lieu d'acquitter la cotisation qui est afférente à son adhésion pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEC) pour l'année 2020 et d'acquitter la cotisation de 380 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

**40-01-2020**

### **8.1 Autorisation d'utilisation et aménagement du lot 4 927 507**

ATTENDU QUE le Centre de la Petite Enfance des Prairies (CPE des Prairies) projette d'aménager une nouvelle installation de 70 places sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE le site projeté pour l'établissement de la nouvelle installation se situe sur le lot 4 927 504 et qu'il est nécessaire de prévoir un espace récréatif extérieur pour y aménager des jeux pour les enfants;

ATTENDU QUE la Ville est disposée à mettre à la disposition du CPE des Prairies le lot 4 927 507, situé à moins de 500 mètres de la future installation pour y aménager l'espace récréatif extérieur nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De confirmer au ministère de la Famille que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies consent à autoriser l'utilisation et l'aménagement du lot 4 927 507, par emphytéose, pour le bénéfice du CPE des Prairies afin d'y aménager un espace récréatif extérieur relié à la nouvelle installation de 70 places;

Que cette autorisation soit valide tant et aussi longtemps que l'usage d'un CPE sera en fonction sur ledit lot ou tout autre lot contigu au futur site exploité par le CPE des Prairies.

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

**41-01-2020**

### **9.1 Programmation de loisirs – hiver 2020 – modifications**

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 622-11-2019, la programmation de loisirs pour l'hiver 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à ladite programmation, notamment suite au désistement de l'une des professeures de cuisine devant offrir les cours avec madame Lise Jollet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier l'activité de cuisine prévue à la programmation de loisirs – hiver 2020 afin d'embaucher madame Monique Beaudin pour offrir les cours de cuisine avec madame Lise Jollet;

D'embaucher Ariane Rivest pour la surveillance de l'activité multi-sport offerte au Centre multisport au taux étudiant en vigueur.

**42-01-2020**

### **9.2 Programmation de loisirs – printemps 2020**

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – printemps 2020 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour le printemps 2020 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

### PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Cardio pousse pousse</b>  Début le 20 avril 2020 8 cours Min : 8 duos Max : 15 duos	1 duo X 32 \$ = 32,00 \$ 50 % = <u>31,97 \$</u> Total : 63,97 \$	Professeur : En Corps 1 duo X 58 \$ = 58,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,90 \$</u> TOTAL : <u>60,90 \$</u> <b>Total avec taxes : 63,94 \$</b>
<b>Initiation au kayak   8 ans et +</b>  Début le 26 mai 2020 4 cours Min : 3 duos Max : 6 duos	1 parent X 66,15 \$ = 66,15 \$ 50 % = <u>66,14 \$</u> Total : 132,29 \$  1 enfant X 46,85 \$ = 46,85 \$ 50 % = <u>46,85 \$</u> Total : 93,70 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 120 \$/adulte = 120,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,00 \$</u> TOTAL : <u>126,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 132,28 \$</b>  85 \$/enfant = 85,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>4,25 \$</u> TOTAL : <u>89,25 \$</u> <b>Total avec taxes : 93,70 \$</b>
<b>Tennis   5-12 ans</b>  Début le 9 mai 2020 5 cours Min : 3 duos Max : 6 duos	1 duo X 36 \$ = 36,00 \$ 50 % = <u>35,85 \$</u> Total : 71,85 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 duo X 65 \$ = 65,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,25 \$</u> TOTAL : <u>68,25 \$</u> <b>Total avec taxes : 71,65 \$</b>
<b>Yoga avec bébé   2-8 mois</b> Début le 23 avril 2020 8 cours Min : 8 duos Max : 10 duos	1 duos X 32,50 \$ = 32,50 \$ 50% = <u>32,55 \$</u> Total : 65,05 \$	Professeur : Yoga maternité 1 duo X 62 \$ = 62,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,10 \$</u> TOTAL : 65,10 \$

### ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Formation de gardiens avertis   11 ans et + JOURNÉE INTENSIVE</b>  Le 23 mai 2020 Min : 15 Max : 30	1 part. X 24 \$ = 24,00 \$ 50 % = <u>24,02 \$</u> Total : 48,02 \$	Professeur : MEB Formation 1 part. X 40 \$ = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = 2,00 \$ Trousse : <u>3,75 \$</u> TOTAL : <u>45,75 \$</u> <b>Total avec taxes : 48,03 \$</b>
<b>Initiation au golf   8 ans et +</b>  Début le 4 mai 2020 5 cours Min : 6                      Max : 8	1 insc. X 55,15 \$ = 55,15 \$ 50 % = <u>55,15 \$</u> Total : 110,30 \$	Professeur : Pratique de Golf 131 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,00 \$</u> TOTAL : <u>105,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 110,25 \$</b>

### ENFANTS (suite)

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Mini-tennis   5-7 ans</b> Début le 9 mai 2020 5 cours Min : 5            Max : 10	1 insc. X 23,25 \$ = 23,25 \$ 50 % = <u>23,15 \$</u> Total :            46,40 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 42 \$ =        42,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,10 \$</u> TOTAL : <u>44,10 \$</u> <b>Total avec taxes :    46,30 \$</b>
<b>Planche à roulettes   6-12 ans</b> Début le 27 avril 2020 4 cours Min : 4            Max : 6	4 insc. X 47,75 \$ =191,00 \$ 50% = <u>190,49 \$</u> Total :                381,49 \$	Professeur : Frédérick Bernier 5 h X 61,50 \$ =        307,50 \$ A.S. = <u>55,35 \$</u> Frais d'admin. 5% = <u>18,14 \$</u> TOTAL :                380,99 \$
<b>Prêts à rester seuls! JOURNÉE INTENSIVE</b> Le 2 mai 2020 Min : 15            Max : 30	1 part. X 20,25 \$ = 20,25 \$ 50 % = <u>20,25 \$</u> Total :                40,50 \$	Professeur : MEB Formation 1 part. X 36,72 \$ =    36,72 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,84 \$</u> TOTAL : <u>38,55 \$</u> <b>Total avec taxes :    40,50 \$</b>
<b>Tennis débutant-intermédiaire   8-12 ans</b> Début le 9 mai 2020 5 cours Min : 5            Max : 10	1 insc. X 23,25 \$ = 23,25 \$ 50 % = <u>23,15 \$</u> Total :                46,40 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 42 \$ =        42,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,10 \$</u> TOTAL : <u>44,10 \$</u> <b>Total avec taxes :    46,30 \$</b>

### ADOLESCENTS

<b>Clinique de planche à roulettes</b> 1 <sup>er</sup> , 8, 15 mai 2020	Contribution de la ville : <u>435,42 \$</u>	Professeur : Frédérick Bernier 6 h X 61,50 \$ =        369,00 \$ A.S. = <u>66,42 \$</u> TOTAL :                435,42 \$
--	--	---

### ADULTES ET ADOLESCENTS\*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>ABC du jardinage</b>  Le 15 avril 2020 Min : 8            Max : 35	8 part. X 30,25 \$ = <u>242,00 \$</u> Total :                    242,00 \$	Professeur : Coopérative de solidarité Jardinons 1 X 200 \$ =                    200,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>10,00 \$</u> TOTAL : <u>210,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 241,45 \$</b>
<b>Golf débutant et intermédiaire</b>  Début le 4 mai 2020 5 cours Min : 3                Max : 8	1 insc. X 120,75 \$ = <u>120,75 \$</u> Total :                        120,75 \$	Professeur : Pratique de Golf 131 1 part. X 100 \$ =            100,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,00 \$</u> TOTAL : <u>105,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 120,72 \$</b>
<b>Initiation au kayak   Niveau 1 JOURNÉE INTENSIVE</b>  Le 30 mai 2020 Min : 3                Max : 6	1 part. X 126,75 \$ = <u>126,75 \$</u> Total :                        126,75 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 105 \$ =                    105,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,25 \$</u> TOTAL : <u>110,25 \$</u> <b>Total avec taxes : 126,76 \$</b>
<b>Piyo</b>  8 cours Le 8 avril 2020 Min : 8                Max : 10	8 part. X 65,75 \$ = <u>526,00 \$</u> Total :                        526,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 8 h X 46,15* \$ =            369,20 \$ A.S =                                66,46 \$ Frais d'admin. 5% = <u>21,78 \$</u> TOTAL : <u>457,44 \$</u> <b>Total avec taxes : 525,94 \$</b> *+3\$/h/après 10 part.
<b>Pound NOUVEAUTÉ</b>  8 cours Le 21 avril 2020 Min : 8                Max : 10	8 part. X 65,75 \$ = <u>526,00 \$</u> Total :                        526,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 8 h X 46,15* \$ =            369,20 \$ A.S =                                66,46 \$ Frais d'admin. 5% = <u>21,78 \$</u> TOTAL : <u>457,44 \$</u> <b>Total avec taxes : 525,94 \$</b> *+3\$/h/après 10 part.
<b>Stretching</b>  Début le 8 avril 2020 8 cours Min : 8                Max : 20	1 part. X 87,50 \$ = <u>87,50 \$</u> Total :                        87,50 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 72,50 \$ =            72,500 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,63 \$</u> TOTAL : <u>76,13 \$</u> <b>Total avec taxes : 87,52 \$</b>
<b>Yoga débutant</b>  Début le 23 avril 2020 8 cours Min : 8                Max : 12	1 part. X 95,15 \$ = <u>95,15 \$</u> Total :                        95,15 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 78 \$ =                78,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,90 \$</u> TOTAL : <u>81,90 \$</u> <b>Total avec taxes : 94,16 \$</b>
<b>Yoga intermédiaire</b>  Début le 22 avril 2020 8 cours Min : 8                Max : 12	1 part. X 95,15 \$ = <u>95,15 \$</u> Total :                        95,15 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 78 \$ =                78,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,90 \$</u> TOTAL : <u>81,90 \$</u> <b>Total avec taxes : 94,16 \$</b>

\*50 % pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

## ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Marche Active</b> Début le 20 avril 2020 8 cours	Contribution de la Ville : 765,73 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 83,25 \$ = <u>666,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 765,73 \$</b>
<b>Piyo   55 ans et +</b>  Début le 7 avril 2020 Min : 8      Max : 10	8 part. X 65,75 \$ = <u>526,00 \$</u> Total : 526,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 8 h X 46,15* \$ = 369,20 \$ A.S = 66,46 \$ Frais d'admin. 5% = <u>21,78 \$</u> TOTAL : <u>457,44 \$</u> <b>Total avec taxes : 525,94 \$</b> *+3\$/h/après 10 part.
<b>Yoga léger   50 ans et plus</b>  Début le 23 avril 2020 8 cours Min : 8      Max : 12	1 part. X 95,15 \$ = <u>95,15 \$</u> Total : 95,15 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 78 \$ = 78,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,90 \$</u> TOTAL : <u>81,90 \$</u> <b>Total avec taxes : 94,16 \$</b>
<b>Yoga prénatal</b>  Début le 22 avril 2020 8 cours Min : 8      Max : 12	1 part. X 95,15 \$ = <u>95,15 \$</u> Total : 95,15 \$	Professeur : Yoga Maternité 1 part. X 78 \$ = 78,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,90 \$</u> TOTAL : <u>81,90 \$</u> <b>Total avec taxes : 94,16 \$</b>
<b>Yoga prénatal   Demi session</b>  Début le 22 avril 2020 4 cours Min : 8      Max : 12	1 part. X 47 \$ = <u>47,00 \$</u> Total : 47,00 \$	Professeur : Yoga Maternité 1 part. X 39 \$ = 39,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>1,95 \$</u> TOTAL : <u>40,95 \$</u> <b>Total avec taxes : 47,08 \$</b>

43-01-2020

### 9.3 Camp de jour estival 2020 – tarification

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE fixer la tarification du camp de jour et terrain de jeux 2020 comme suit:

#### Tarifs 2020

➤ Frais de retard	27,00 \$
➤ Frais d'administration et chandail	32,00 \$
➤ Forfait camp de jour 8 semaines	486,00 \$
➤ Forfait service de garde 8 semaines	90,50 \$
➤ Camp de jour à la semaine	71,00 \$
➤ Service de garde à la semaine	12,50 \$
➤ Sortie (mardis du 30 juin au 18 août)	37,00 \$

**9.4 Abris solaires pour piscine municipale – L'association canadienne de dermatologie – demande d'aide financière**

**44-01-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite procéder à l'acquisition et l'installation d'abris solaires pour couvrir une partie de l'aire de la piscine municipale;

ATTENDU QUE L'Association canadienne de dermatologie propose une aide financière pour l'acquisition et l'installation des abris solaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande à L'Association canadienne de dermatologie pour procéder à l'acquisition et l'installation d'abris solaires afin de couvrir une partie de l'aire de la piscine municipale.

**10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

**10.1 Fête nationale 2020 – programmation partielle – première partie**

**45-01-2020**

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 744-12-2019, le conseil municipal a confirmé l'artiste du spectacle principal à la programmation de la Fête Nationale 2020;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver la programmation partielle de la Fête nationale 2020 telle que proposée et de procéder à l'engagement de É.T.É. pour le spectacle en première partie;

QUE le budget estimé pour la tenue de cette programmation partielle soit de 2 000 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du développement culturel, des loisirs et des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**10.2 Jeudis Musik'eau 2020 – programmation partielle**

**46-01-2020**

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 743-12-2019, le conseil municipal a confirmé l'artiste invité du 6 août 2020 à la programmation des Jeudis Musik'eau;

ATTENDU la recommandation de la Commission du développement culturel et des communications;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la programmation partielle élaborée par la Commission du développement culturel et des communications, consistant en la présentation de spectacles musicaux au parc des Champs-Élysées les 13 et 20 août 2020 soit approuvée, ainsi que le cachet rattaché à ces événements, le tout se détaillant ainsi :

- 13 août 2020 : Mélisande (électrotrad) (cachet de 3 500 \$, taxes en sus);
- 20 août 2020 : Jérôme 50 (cachet de 3 500 \$, taxes en sus);

D'autoriser monsieur Mathieu Lagacé, directeur du développement culturel, des loisirs et des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**47-01-2020**

### **10.3 Bourse Rideau 2020 – participation supplémentaire**

ATTENDU QUE la Bourse Rideau est un rassemblement des professionnels des arts de la scène qui se tiendra du 16 au 20 février 2020 à Québec;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 626-11-2019, le conseil municipal a autorisé monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service de la culture, des communications et des loisirs, à participer à cet événement;

ATTENDU QUE, suite aux discussions lors de la Commission du développement culturel et des communications du 19 décembre 2019, il serait également opportun d'inscrire madame Marie-France Beaulieu, agente de développement culturel du Service de la culture, des communications et des loisirs, à l'édition 2020, afin de lui permettre de réseauter et d'établir des contacts en vue des différentes programmations culturelles à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, en plus de lui faire découvrir toute l'offre artistique au Québec et de lui faire rencontrer producteurs et agents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Marie-France Beaulieu, agente de développement culturel du Service de la culture, des communications et des loisirs, à s'inscrire pour les journées du 16 au 20 février 2020 à la Bourse Rideau 2020, et d'acquitter les frais d'inscription au montant de 475 \$, taxes en sus, s'y rapportant, ainsi que les coûts y afférents.

## **11. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

48-01-2020

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h53.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse